

mazars

131 Boulevard de Stalingrad
69100, Villeurbanne

ORFIS

149 Boulevard de de Stalingrad
69100, Villeurbanne

Amoéba

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale du 27 mai 2021 (11^{ème} résolution)

Amoéba

Société Anonyme

RCS: Lyon B 523 877 215

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale du 27 mai 2021

Aux Actionnaires de la société Amoéba,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Mazars

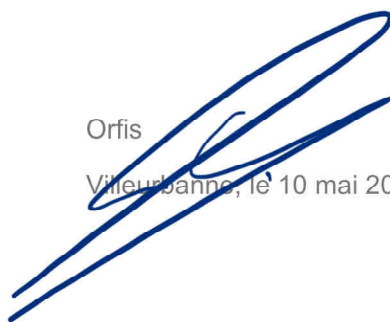
Villeurbanne, le 10 mai 2021



Emmanuel Charnavel

Orfis

Villeurbanne, le 10 mai 2021



Jean-Louis Fleche